UPMC PARIS

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 095 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE,

**vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié**
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**vu le décret du 18 octobre 2007**
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°3**
dans sa séance du 7 au 9 juillet 2008 ;

**vu la décision n°2006-057**
créant l'unité de recherche U 678 ;

**D E C I D E N T**

**Article 1er** : L'unité de recherche U 678 intitulée « Laboratoire d'Imagerie Fonctionnelle » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009.

**Article 2** : Monsieur Habib BENALI est nommé directeur de l'unité de recherche U 678 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 5 janvier 2009

Le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie

Université Pierre et Marie Curie
(Paris 6)

Jean-Charles POMEROL

Le Directeur général
de l'Inserm